



Commission civile d'examen  
et de traitement des plaintes  
relatives à la GRC

Civilian Review and  
Complaints Commission  
for the RCMP

# **Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC**

## **Rapport financier trimestriel**

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

**Canada** 

N° de cat. : PS76-1F-PDF  
ISSN : 2562-6434

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP). Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC  
C.P. 1722, succ. B  
Ottawa (Ontario) K1P 0B3  
Télécopieur : 613-952-8045 (Ottawa)  
Courriel : [publications@crcc-ccetp.gc.ca](mailto:publications@crcc-ccetp.gc.ca)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité publique, 2024

Ce document est accessible sur le site Web de la CCETP : <http://www.crcc-ccetp.gc.ca>.

Ce document est offert en médias substitués sur demande.

Also available in English.

## Table des matières

1.0 Introduction .....	2
1.1 Mandat .....	2
1.2 Méthode de présentation du rapport .....	2
2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs.....	3
3.0 Risques et incertitudes .....	4
4.0 Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes .....	4
5.0 Approbation des cadres supérieurs.....	4
6.0 État des autorisations (non vérifié) .....	5
7.0 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées).....	6

## 1.0 Introduction

La direction a préparé le présent rapport financier trimestriel conformément à l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et aux exigences en matière de présentation du Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses.

Le rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un examen ou d'une vérification externe.

### 1.1 Mandat

Le rôle fondamental de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP) consiste à assurer la surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, veillant ainsi à ce que la GRC rende des comptes au public. La CCETP s'assure que les plaintes déposées par le public concernant la conduite de membres de la GRC sont examinées de manière équitable et objective. Elle formule des conclusions et des recommandations visant à identifier et à corriger les problèmes relatifs au maintien de l'ordre imputables à la conduite de membres de la GRC ou à des lacunes dans les politiques et les pratiques de la GRC.

[La partie II du Budget principal des dépenses](#) décrit brièvement les activités de programme de la CCETP.

### 1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la CCETP accordées par le Parlement et utilisées par l'organisme, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2024-2025. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage

particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

La CCETP utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

## **2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs**

À la fin du premier trimestre de 2024-2025, la CCETP avait dépensé environ 21 % de ses crédits totaux disponibles comparativement à 20 % pour la même période en 2023-2024.

Les dépenses de la CCETP en matière d'effectif représentent 77 % des dépenses prévues en 2024-2025, comparativement à 76 % en 2023-2024. La CCETP s'attend à ce que ses dépenses consacrées au personnel restent élevées au cours de l'année alors qu'elle ajustera son effectif pour répondre aux priorités de son mandat et à la hausse des rajustements de la rémunération à la suite de négociations collectives.

### **3.0 Risques et incertitudes**

La CCETP n'a aucun contrôle sur les incidents graves entre la GRC et les membres du public. De tels incidents peuvent avoir une incidence sur la charge de travail de l'ensemble de la CCETP et risquent de nuire à l'atteinte de ses normes de service. Grâce au suivi des charges de travail et, au besoin, à la réaffectation du personnel et des ressources, la CCETP conserve la souplesse nécessaire pour s'acquitter de son mandat.

### **4.0 Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

Aucun changement important n'est à signaler pour ce trimestre.

### **5.0 Approbation des cadres supérieurs**

Approuvé par :

---

Micheline Lahaie  
Présidente  
Ottawa (Canada)

---

Roxane Bériault, CPA  
Dirigeante principale des finances et  
directrice principale des Services  
intégrés  
Ottawa (Canada)

Date : 23 août 2024

Date : 23 août 2024

## 6.0 État des autorisations (non vérifié)

### Exercice 2024-2025 (en dollars)

Par crédit	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Crédit 1 - Dépenses de programme</b>	14 763 619	3 003 451	3 003 451
<b>Autorisations législatives - Régimes d'avantages sociaux des employés</b>	1 515 898	378 974	378 974
<b>Autorisations totales</b>	<b>16 279 517</b>	<b>3 382 426</b>	<b>3 382 426</b>

### Exercice 2023-2024 (en dollars)

Par crédit	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Crédit 1 - Dépenses de programme</b>	14 133 193	2 673 240	2 673 240
<b>Autorisations législatives - Régimes d'avantages sociaux des employés</b>	1 573 860	393 465	393 465
<b>Autorisations totales</b>	<b>15 707 053</b>	<b>3 066 705</b>	<b>3 066 705</b>

\*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

## 7.0 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)

Exercice 2024-2025 (en dollars)

Par article courant	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses:</b>			
Personnel	12 500 664	3 124 638	3 124 638
Transports et communications	339 007	35 201	35 201
Information	19 557	8 075	8 075
Services professionnels et spéciaux	1 902 499	106 166	106 166
Location	513 489	96 130	96 130
Réparation et entretien	11 118	-	-
Services publics, fournitures et approvisionnements	115 392	5 185	5 185
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	179 354	3 430	3 430
Paiements de transfert	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-
Autres subventions et paiements	698 437	3 600	3 600
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>16 279 517</b>	<b>3 382 426</b>	<b>3 382 426</b>

Exercice 2023-2024 (en dollars)

Par article courant	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses:</b>			
Personnel	11 928 200	2 780 931	2 780 931
Transports et communications	184 438	45 590	45 590
Information	184 436	7 848	7 848
Services professionnels et spéciaux	1 475 482	132 830	132 830
Location	368 870	61 811	61 811
Réparation et entretien	73 773	1 015	1 015
Services publics, fournitures et approvisionnements	110 661	13 013	13 013
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	459 017	17 763	17 763
Paiements de transfert	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-
Autres subventions et paiements	922 176	5 904	5 904
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>15 707 053</b>	<b>3 066 705</b>	<b>3 066 705</b>